



Durée : 7h

De 08h-12h et 13h-16h



Public :

Membres des comités d'entreprises élu, titulaire ou suppléant.

Aucun pré requis n'est demandé. Premier mandat ou renouvellement de mandat.



Méthode pédagogique

Formation heuristique, démonstrative, participative.

Exercices théoriques et cas pratiques.

Théorie : 80% Pratique : 20%

Modalités

d'évaluations

Les apports théoriques et réglementaires sont mises en œuvre à travers des études de cas.

Evaluation par quizz en fin de formation.



Profil formateur

Ingénieur HSE. Diplômé en management social et humaine entreprise.

Formateur pour adulte.

Agrément n°2021/1136



Tel. 410 400

Info@scienteo.com

Ressources Humaines

Formation des membres du Comité d'Entreprise

Objectifs

- Connaître les missions et l'organisation du Comité d'Entreprise.
- Maîtriser les règles juridiques et pratiques nécessaires pour mener à bien les diverses missions des représentants des salariés.
- Prendre en compte les moyens d'action, les prérogatives et les obligations des élus du personnel.
- Employer au mieux les subventions « Activités Sociales et Culturelles et Fonctionnement » de l'employeur.

Déroulé pédagogique

- L'histoire et la naissance du Comité d'Entreprise.
- Obligation de l'employeur de mettre en place un C.E.
- Composition du C.E (présidence + délégation élue + représentant syndical).
- Le mandat des membres élus du C.E.
- La désignation et le rôle des représentants du C.E.
- Les crédits d'heures et la liberté de déplacement.
- Le dépassement des heures de délégation.
- La formation économique des membres titulaires du C.E.
- Les obligations de secret professionnel et de discrétion.
- La responsabilité du C.E et/ou de ses membres.
- Le règlement intérieur du comité d'entreprise.
- Les représentants du C.E au conseil d'administration ou de surveillance de la société.
- Les commissions obligatoires du C.E.
- Les commissions facultatives du C.E.
- Les moyens humains et les matériels à la disposition du CE.
- L'information des salariés par le C.E.
- Les attributions du C.E en matière d'activités sociales et culturelles.
- Les ressources financières, subventions du C.E.
- Principe de dualité des budgets du C.E.
- Assiette de calcul des budgets du C.E.
- Le budget de fonctionnement du C.E.
- Le budget des activités sociales et culturelles du C.E.
- Actions en justice relatives aux budgets du C.E.
- Le recours à des experts.
- Le droit d'alerte économique.
- La comptabilité du C.E (tenue des comptes, rapports et C/R, arrêté et approbation des comptes, commission des marchés, procédure d'alerte du commissaire aux comptes).
- La liquidation des biens et du patrimoine du C.E.

Cette formation n'est pas éligible à 0.7% à la formation professionnelle continue.